



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 NOVEMBRE 2017

Les membres du Conseil Municipal du Plessis-Grammoire, légalement convoqués à 20 h 30 par M. le Maire le 10 novembre 2017, se sont réunis au lieu habituel de ses séances le 16 novembre 2017 sous la présidence de Bernadette BLANCHARD, 1^{ère} Adjointe, pour le Maire empêché.

Nombre de membres : - composant le Conseil : 19 - en exercice : 18

Étaient présents :

À l'ouverture de la séance :

PELE Laurent, BESSON Katia, SUZANNE Alain, Adjointes.

GUITTON Damien - GAUDIN Christelle - PLANCHENAUULT Sophie - FOURNIER Denis - RITOUET Éric - GUIHENEUC Damien - LEMOINE Bernadette, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés :

À l'ouverture de la séance :

ABELLARD Philippe, Maire.

JURET Didier - CALLET Carol - NOURRY Aurore - BODINIER Élodie - COUVERCELLE Christian - CARETTE Muriel, Conseillers Municipaux.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM :

<u>Nom du mandant</u>		<u>Nom du mandataire</u>
ABELLARD Philippe	à	BLANCHARD Bernadette
BODINIER Elodie	à	FOURNIER Denis

Secrétaire : PLANCHENAUULT Sophie

Mme Bernadette BLANCHARD souhaite, avant de commencer l'ordre du jour, rendre hommage à Mme Fauzia MARTIN, Conseillère Municipale, et saluer son investissement en tant qu'élue en charge de l'espace jeunes, décédée hier matin.

Aussi, elle invite les membres du Conseil Municipal ainsi que le public à faire une minute de silence et propose également d'y associer Mme Marie-Thérèse LECOMTE, agent communal retraité, dont la sépulture était hier.

Mme Bernadette BLANCHARD demande s'il y a des remarques ou des questions sur le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2017. Celui-ci est adopté à **l'unanimité des membres présents et représentés**.

FINANCES

1. Imputation de factures en section d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés**, décide d'imputer les factures suivantes en section d'investissement :

1. **CMPC SA** : Facture du 20/09/2017 correspondant à l'acquisition d'un pulvérisateur électrique avec lance télescopique pour un montant total de 465,60 € TTC. Cette dépense sera à imputer au compte 2188-48.
2. **EXTINCTEURS ANGEVINS** : Devis n°17101044 du 17/10/2017 correspondant à l'acquisition de trois extincteurs pour un montant total de 477,00 € TTC. Cette dépense sera à imputer au compte 2188-48.

2. Admission en non valeur de titres de recettes pour les années 2015/2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés, décide** l'admission en non valeur des titres de recettes comme suit :

ANNEE	REFERENCE	MONTANT €
2015	T-106	1 002,84
2015	T-369	55,00
2016	T-356	34,87
TOTAL		1 092,71

3. Demande de garantie d'emprunt de la société immobilière Podeliha pour le prêt contracté pour la construction de 29 logements dans le cadre du projet « Acerola, cœur de village ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **accorde** sa garantie à hauteur de 10 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 200 000,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°69189 constitué de 4 ligne(s) du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la délibération.

- **dit** que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **s'engage** pendant toute la durée de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

- **approuve** la convention précisant les règles de cette garantie.

- **autorise** M. le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

4. Versement d'un fonds de concours à Angers Loire Métropole pour des travaux de rénovation de l'éclairage public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **décide** le versement d'un fonds de concours pour un montant de 4 976,70 € à ANGERS LOIRE METROPOLE pour des travaux de rénovation de l'éclairage public.

- **dit** que la dépense est prévue au budget de l'exercice 2017.

HABITAT

5. Cessions de logements de Maine&Loire Habitat aux locataires : avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **autorise** MAINE&LOIRE HABITAT à mettre en vente deux logements, situés rue du Sabotier au Plessis-Grammoire.

- **charge** MAINE&LOIRE HABITAT d'informer le conseil municipal des démarches liées à la vente de ces logements.

INTERCOMMUNALITE

6. Présentation du rapport d'activités 2016 d'Angers Loire Métropole.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2016 de la communauté urbaine d'Angers Loire Métropole.

COMMANDE PUBLIQUE

7. Adhésion au contrat d'assurance groupe « risques statutaires ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés** :

- **approuve** les termes de la convention avec le Centre de Gestion pour l'adhésion au contrat d'assurance groupe « Risques statutaires » conclu auprès d'ETHIAS, via COLLECteam et YVELAIN, avec couverture des charges patronales.

- **autorise** M. le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

8. Adhésion aux conventions constitutives relatives aux groupements de commande "fournitures courantes" ; "prestations de services" ; "prestations intellectuelles" ; "fournitures et prestations informatiques" ; "fournitures, services et travaux d'espaces verts" avec Angers Loire Métropole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés** :

- **autorise** l'adhésion aux cinq groupements de commandes "fournitures courantes", "prestations de services", "prestations intellectuelles", "fournitures et prestations informatiques" ainsi que "Fournitures, Services et travaux d'espaces verts" avec l'EPCI Angers Loire Métropole (coordonnateur des groupements) en tant que membres fondateurs.

- **autorise** M. le Maire, ou son représentant, à signer les conventions constitutives des groupements.

- **autorise** M. le Maire, ou son représentant, dans le respect du budget, à prendre toute décision concernant l'opportunité d'être partie aux contrats sur les familles d'achats proposées par le coordonnateur dans le cadre de ces groupements.

- **autorise** M. le Maire, ou son représentant, à prendre toute décision sollicitée par le coordonnateur dans le cadre de la passation des contrats, quelque soit le montant, et pour les actes d'exécution prévus à la convention.

QUESTIONS DIVERSES

Arrêtés pris par délégation.

Mme Bernadette BLANCHARD rend compte aux élus des arrêtés pris par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT :

DATE	N° ARRETE	OBJET
25/09/17	2017-39	Avenant au contrat de raccordement pour les panneaux photovoltaïques maison des associations avec Enedis
10/10/17	2017-40	Convention de mise à disposition du centre aquatique "la Baleine Bleue" et de participation d'intervenants extérieurs à l'enseignement de la natation
11/10/17	2017-41	Mission d'assistance à la renégociation des contrats d'assurance
04/11/17	2017-42	Contrat de prestations de service pour la vérification des installations électriques de l'Eglise Saint-Jacques et le Dojo

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 21h10.**

La prochaine séance du Conseil Municipal se tiendra **le 21 décembre 2017 à 20h30.**